

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVI^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

Séance(s) du jeudi 4 avril 2024

Articles, amendements et annexes



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

168^e séance

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS AUX PFAS	3
--	---

169^e séance

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS AUX PFAS	20
--	----

170^e séance

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE	46
---	----

168^e séance

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS AUX PFAS

Proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux substances per- et polyfluoroalkylées

Texte adopté par la commission – n° 2408

Article 1^{er}

① I. – Le titre II du livre V du code de l'environnement est complété par un chapitre IV ainsi rédigé :

② « CHAPITRE IV

③ « **PRÉVENTION DES RISQUES RÉSULTANT DE L'EXPOSITION AUX SUBSTANCES PERFLUOROALKYLÉES ET POLYFLUOROALKYLÉES**

④ « Art. L. 524-1. – I. – Sont interdites à compter du 1^{er} janvier 2026, la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre onéreux ou gratuit de :

⑤ « 1° Tout ustensile de cuisine contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées ;

⑥ « 2° Tout produit cosmétique contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées ;

⑦ « 3° Tout produit de fart contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées ;

⑧ « 4° Tout produit textile d'habillement contenant des substances per- et polyfluoroalkylées, à l'exception des vêtements de protection pour les professionnels de la sécurité et de la sécurité civile.

⑨ « II. – Sont interdites à compter du 1^{er} janvier 2030, la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché à titre onéreux ou gratuit de tout produit textile contenant des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées. »

⑩ II. – Après l'article L. 1321-9 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 1321-9-1 ainsi rédigé :

⑪ « Art. L. 1321-9-1. – Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux potables inclut le contrôle de la présence des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées dans les eaux destinées à la consommation humaine. Un décret, pris après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, détermine la liste non limitative des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées contrôlées et les conditions d'échantillonnage.

⑫ « Le ministre chargé de la prévention des risques élabore, conjointement avec le ministre chargé de la santé, une cartographie, mise à la disposition du public et révisée au moins tous les ans, déterminant l'ensemble des sites ayant pu émettre ou émettant des substances perfluoroalkylées dans l'environnement. Les actions de dépollution et les seuils maximaux d'émissions de substances perfluoroalkylées sur l'ensemble des sites émetteurs sont fixés par arrêté.

⑬ « Sur le fondement notamment de cette cartographie, un arrêté conjoint des ministres chargés de la prévention des risques et de la santé établit la liste des communes exposées à un danger élevé ou très élevé d'exposition aux substances perfluoroalkylées. Cette liste, complétée par les mesures de prévention à appliquer par les personnes résidentes de ces communes, est rendue publique. »

⑭ III. – Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente au Parlement un rapport proposant des normes sanitaires actualisées pour les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Amendements identiques :

Amendements n° 28 présenté par Mme Brulebois, Mme Magnier, M. Giraud et Mme Boyer, n° 44 présenté par Mme Dalloz, n° 56 présenté par Mme Ménard, n° 78 présenté par M. Roseren et n° 105 présenté par M. Margueritte, M. Sorre et M. Pacquot.

Supprimer cet article.

Amendement n° 106 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Lingemann, M. Millienne, M. Ott, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs,

Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

Après l'alinéa 3, insérer les quatre alinéas suivants :

« Art. L. 524-1 A. – Aux fins du présent chapitre, les substances per- et polyfluoroalkylées comprennent toute substance qui contient au moins un atome de carbone méthyle complètement fluoré (CF₃-) ou méthylène (-CF₂-), sans aucun atome H/Cl/Br/I lié.

« Elles sont divisées en deux familles :

« 1° Les monomères ;

« 2° Les polymères, dont les polymères fluorés et les polymères à chaîne latérale fluorée. »

Sous-amendement n° 125 présenté par M. Thierry.

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« H/Cl/Br/I lié »,

les mots :

« d'hydrogène, de chlore, de brome, et d'iode liés ».

Sous-amendement n° 123 présenté par M. Thierry.

Supprimer les alinéas 3 à 5.

Amendement n° 52 présenté par Mme Ménard.

Supprimer les alinéas 4 à 8.

Amendement n° 79 présenté par M. Roseren.

I. – À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« interdites à compter du 1^{er} janvier 2026 »

les mots :

« régulées, en cohérence avec les réglementations et avis européens ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 9, substituer aux mots :

« interdites à compter du 1^{er} janvier 2030 »

les mots :

« régulées, en cohérence avec les réglementations et avis européens ».

Amendement n° 40 présenté par M. Meurin, M. Ballard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud,

Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

I. – À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« l'importation, ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 9, procéder à la même suppression.

Amendements identiques :

Amendements n° 1 présenté par M. Meurin, M. Barthès, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu, n° 7 présenté par M. Vatin, M. Marleix, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ciotti, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Habert-Dassault, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex, M. Portier, M. Pradié, Mme Périgault, M. Ray, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier et M. Viry, n° 18 présenté par Mme Serre, n° 30 présenté par Mme Brulebois et n° 80 présenté par Mme Menache.

Supprimer l'alinéa 5.

Amendements identiques :

Amendements n° 92 présenté par Mme Violland, M. Marcangeli, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Henriot, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, Mme Le Hénauff, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, Mme Vilgrain, M. Villiers et M. Vincendet, n° 99 présenté par Mme Colomb-Pitollat, M. Adam, Mme Boyer, M. Brosse, M. Causse, M. Fugit, Mme Givernet, Mme Le Feu, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Meynier-Millefert, Mme Tiegna, M. Valence et M. Zulesi et n° 107 présenté par

M. Isaac-Sibille, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Lingemann, M. Millienne, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

I. – Supprimer l’alinéa 5.

II. – En conséquence, à l’alinéa 9, après le mot :

« textile »,

insérer les mots :

« et tout ustensile de cuisine ».

III. – En conséquence, après le même alinéa 9, insérer l’alinéa suivant :

« Le présent II n’est pas applicable aux produits textiles et aux ustensiles de cuisine dès lors que ceux-ci font l’objet de restrictions ou d’interdictions des substances per- et polyfluoroalcoylées différentes, en vigueur ou prévues, énoncées en application de réglementations européennes. »

Sous-amendement n° 124 présenté par M. Fournier et les membres du groupe Écologiste - NUPES.

À l’alinéa 5, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« , à compter du 1er janvier 2027, ».

Amendements identiques :

Amendements n° 93 présenté par Mme Violland, M. Marcangeli, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Henriët, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, Mme Vilgrain, M. Villiers et M. Vincendet, n° 101 présenté par Mme Colomb-Pitollat, M. Adam, Mme Boyer, M. Brosse, M. Causse, Mme Couillard, M. Fugit, Mme Givernet, Mme Le Feur, Mme Melchior, Mme Meynier-Millefert, Mme Métayer, Mme Panonacle, Mme Tiegna et M. Zulesi et n° 108 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Lingemann, M. Millienne, M. Ott, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

À la fin de l’alinéa 8, substituer aux mots ::

« vêtements de protection pour les professionnels de la sécurité et de la sécurité civile »

les mots :

« textiles d’habillement conçus pour la protection des personnes, notamment dans l’accomplissement des missions de défense nationale ou de sécurité civile, et dont la liste est précisée par décret ».

Amendement n° 53 présenté par Mme Ménard.

Après l’alinéa 8, insérer l’alinéa suivant :

« Une liste de dérogations est définie par décret. »

Amendement n° 54 présenté par Mme Ménard.

Supprimer l’alinéa 9.

Amendement n° 111 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Lingemann, M. Millienne, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

Après l’alinéa 9, insérer l’alinéa suivant :

« Le présent II n’est pas applicable aux produits textiles dès lors que ceux-ci font l’objet de restrictions ou d’interdictions des substances per- et polyfluoroalkylées différentes, en vigueur ou prévues, énoncées en application de réglementations européennes. »

Amendement n° 38 présenté par M. Meurin, M. Ballard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Après l’alinéa 9, insérer l’alinéa suivant :

« III. – Les conditions de dérogation du présent article sont fixées par décret. »

Amendement n° 55 présenté par Mme Ménard.

Après l’alinéa 9, insérer l’alinéa suivant :

« Une liste de dérogations est définie par décret. »

Amendement n° 109 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Lingemann, M. Millienne, M. Ott, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« III. – Un décret en Conseil d'État précise la notion de substances per- et polyfluoroalkylées. »

Amendement n° 110 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Lingemann, M. Millienne, M. Ott, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darrieussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

Après l'alinéa 9, insérer les six alinéas suivants :

« Art. 524-2. – I. – L'autorité administrative compétente est informée de la mise sur le marché de monomères de substances per- et polyfluoroalkylées, telles quelles ou contenues dans des mélanges, des articles, des produits ou des équipements, par les fabricants et importateurs de ces substances.

« II. – Le contenant ou l'emballage de monomères substances per- et polyfluoroalkylées, telles quelles ou contenues dans des mélanges d'articles, de produits ou d'équipements constitués pour tout ou partie de ces substances, comportent une mention claire, lisible et indélébile, informant de la présence de ces substances.

« III. – Les déchets contenant des monomères de substances per- et polyfluoroalkylées relèvent du statut de déchets dangereux. Cette disposition ne s'applique pas aux ménages.

« IV. – Tout manquement, par une personne morale, aux obligations prévues aux I et II du présent article est passible d'une amende administrative dont le montant ne peut excéder 15 000 euros et est prononcée dans les conditions prévues au chapitre II du titre II du livre V du code de la consommation.

« V. – Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article.

« VI. – Le présent article entre en vigueur au 1^{er} juillet 2026. »

Sous-amendements identiques :

Sous-amendements n° 121 présenté par M. Ray, M. Bazin, M. Bourgeaux, M. Dive et M. Jean-Pierre Vigier et n° 126 présenté par Mme Boyer.

I. – À la fin de la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« relèvent du statut de déchets dangereux »

les mots :

« au-delà d'un seuil limite de concentration défini par voie réglementaire relèvent de filières adaptées au traitement de leur dangerosité. »

II. – En conséquence, supprimer la seconde phrase du même alinéa.

Amendement n° 20 présenté par M. Bovet, M. Barthès, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Beaurain, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin, M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Buisson, M. Cabroler, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli.

I. – À la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« potables »,

les mots :

« destinées à la consommation humaine ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« dans les eaux destinées à la consommation humaine ».

Amendement n° 74 présenté par M. Thierry.

I. – À la première phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« cartographie »

le mot :

« carte ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 13.

Amendement n° 73 présenté par M. Thierry.

I. – À la première phrase de l’alinéa 12, après le mot :

« perfluoroalkylées »

insérer les mots :

« et polyfluoroalkylées ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, procéder à la même insertion.

III. – En conséquence, compléter la première phrase de l’alinéa 13 par les mots :

« et polyfluoroalkylées ».

Amendements identiques :

Amendements n° 94 présenté par Mme Violland, M. Marcangeli, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Henriët, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, Mme Vilgrain, M. Villiers et M. Vincendet, n° 102 présenté par Mme Colomb-Pitollat, M. Abad, Mme Abadie, M. Adam, M. Alauzet, M. Amiel, M. Anglade, M. Ardouin, M. Armand, M. Bataillon, M. Beaune, M. Becht, M. Belhaddad, M. Belhamiti, Mme Berete, M. Bernaert, M. Bordat, Mme Borne, M. Bothorel, M. Boudié, Mme Chantal Bouloux, Mme Boyer, Mme Bregeon, M. Brosse, Mme Brugnera, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, Mme Caroit, M. Causse, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Chandler, M. Chenevard, Mme Clapot, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Couillard, Mme Cristol, M. Da Silva, Mme de Montchalin, Mme Decodts, Mme Delpech, M. Descrozaillie, M. Dirx, Mme Dordain, Mme Dubré-Chirat, M. Dunoyer, Mme Dupont, M. Dussopt, M. Emmanuel, M. Fait, M. Ferracci, M. Fiévet, M. Frei, M. Fugit, M. Gassilloud, Mme Genetet, M. Ghomi, M. Girardin, M. Giraud, Mme Givernet, M. Gouffier Valente, M. Grelier, Mme Guichard, M. Raphaël Gérard, M. Haddad, Mme Hai, M. Haury, M. Holroyd, M. Houlié, M. Husson, Mme Iborra, M. Izard, M. Jacques, Mme Janvier, Mme Klinkert, M. Labaronne, M. Lacresse, Mme Lakrafi, Mme Lanlo, M. Lauzzana, M. Lavergne, Mme Le Feur, M. Le Gac, M. Le Gendre, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, M. Le Vigoureux, M. Ledoux, M. Lefèvre, Mme Lemoine, Mme Liso, M. Lovisolo, M. Maillard, Mme Maillart-Méhaiguerie, Mme Jacqueline Maquet, M. Marchive, M. Margueritte, M. Marion, Mme Marsaud, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Didier Martin, M. Masségli, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzendorf, Mme Meynier-Millefert, M. Midy, Mme Miller, M. Mournet, Mme Métayer, M. Olive, M. Pacquot, Mme Panonacle, Mme Panosyan-Bouvet, M. Parakian, M. Didier Paris, Mme Parmentier-Lecocq, M. Pellerin, M. Perrot, Mme Petel, Mme Peyron, Mme Piron, M. Pont, M. Poulliat, Mme Pouzyreff, M. Rebeyrotte, M. Reda, Mme Rilhac, Mme Riotton, Mme Rist, Mme Rixain, M. Rodwell, M. Roseren, M. Rousset, M. Royer-Perreaut, M. Rudigoz, Mme Saint-Paul, M. Seo, M. Sitzenstuhl, M. Sorez, M. Sorre, Mme Spillebout, M. Studer, Mme Liliana Tanguy, Mme Tanzilli, M. Terlier, Mme Tiegna, M. Travert, M. Valence, Mme Vidal, M. Vignal, Mme Vignon, M. Vojetta, M. Vuibert, M. Vuilletet, M. Véran, M. Weissberg, M. Woerth, Mme Yadan et M. Zulesi et n° 112 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Lingemann,

M. Millienne, M. Ott, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darriussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

Rédiger ainsi la seconde phrase de l’alinéa 13 :

« Cette liste est rendue publique et donne lieu à des recommandations formulées par les agences régionales de santé en matière de mesures de prévention à appliquer par les personnes résidentes de ces communes. »

Amendement n° 113 présenté par M. Isaac-Sibille, M. Cosson, Mme Lasserre, Mme Lingemann, M. Millienne, M. Ott, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Croizier, M. Cubertafon, Mme Darriussecq, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Laqhila, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, Mme Morel, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Philippe Vigier.

Après l’alinéa 13, insérer l’alinéa suivant :

« Les agences régionales de santé mettent en ligne sur leur site internet, dans des termes et sous une forme clairs et aisément compréhensibles, une information à destination du public relative à la problématique des substances per- et polyfluoroalkylées, aux risques qu’elles présentent pour l’environnement et pour la santé, à leur utilisation, ainsi qu’aux données issues de la surveillance des milieux naturels et de la biosurveillance réalisées dont elles ont connaissance. »

Amendement n° 87 présenté par M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault,

Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli.

Compléter l'alinéa 14 par les mots :

« ainsi qu'une classification, selon leur impact sanitaire, des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées connues ».

Amendement n° 43 présenté par M. Meurin, M. Ballard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinay, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu.

Compléter l'alinéa 14 par la phrase suivante :

« Il établit notamment la façon dont les déchets des usines de traitement des eaux et des stations d'épuration, contenant ces polluants, sont traités. »

Amendement n° 6 présenté par Mme Jourdan, M. Leseul, M. Delautrette, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Compléter l'alinéa 14 par la phrase suivante :

« Le rapport précise également le plan d'action relatif à la mise en oeuvre d'une campagne nationale visant à informer la population sur les risques que présentent les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées d'un point de vue sanitaire et les gestes de prévention à adopter pour limiter les risques sur la santé. »

Amendement n° 3 présenté par Mme Petex, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Bazin, M. Dubois, Mme Valentin, M. Taite, M. Juvin et M. Vatin.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Les autorités compétentes mènent régulièrement des campagnes de contrôle et d'inspection visant à vérifier la conformité des entreprises aux dispositions en vigueur. Tout manquement constaté fait l'objet de sanctions appropriées telles que la suspension d'activité, la fermeture temporaire ou définitive de l'entreprise concernée. »

Amendement n° 4 présenté par Mme Petex, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Bazin, M. Dubois, Mme Valentin, M. Taite, M. Juvin, M. Vatin et M. Ray.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Des mesures de sensibilisation et d'information du public sont mises en place afin de faire connaître les dangers associés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées et d'encourager des pratiques alternatives plus sécurisantes dans tous les secteurs d'activité. »

Après l'article 1^{er}

Amendement n° 51 présenté par M. Taupiac, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Warsmann et Mme Youssouffa.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Le chapitre III du titre I^{er} du livre I^{er} du code de la consommation est complété par une section 3 ainsi rédigée :

« Section 3 :

« Information sur la composition des produits

« *Art. L. 113-5.* – Toute personne qui met sur le marché des produits qui, au terme de leur fabrication, comportent des substances per- et polyfluoroalkylées en informe le consommateur, par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, selon des modalités fixées par arrêtés conjoints des ministres chargés de l'économie et de la transition écologique. »

Amendement n° 63 présenté par Mme Stambach-Terre-noir, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Elisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

La section 4 du chapitre II du titre I^{er} du livre V du code de l'environnement est complétée par un article L. 512-23 ainsi rédigé :

« *Art. L. 512-23.* – I. – Le présent article s'applique aux installations classées pour la protection de l'environnement utilisant, produisant, traitant ou rejetant des substances perfluoroalkylées ou polyfluoroalkylées.

« II. – L'exploitant d'une installation mentionnée au I établit et met à jour, toutes les semaines, la liste des substances perfluoroalkylées ou polyfluoroalkylées utilisées,

produites, traitées ou rejetées par son installation, ainsi que des substances perfluoroalkylées ou polyfluoroalkylées produites par dégradation. Il tient cette liste à jour à la disposition de l'inspection des installations classées. Si de telles substances ont été utilisées, produites, traitées ou rejetées avant l'entrée en vigueur du présent article, elles sont également mentionnées en tant que telles dans la liste, ainsi que la date à laquelle elles sont susceptibles d'avoir été rejetées.

« III. – L'exploitant d'une installation mentionnée au I réalise une campagne d'identification et d'analyse des substances perfluoroalkylées ou polyfluoroalkylées sur chaque point de rejet dans l'air de l'établissement. Cette campagne porte sur l'estimation de la quantité totale de substances perfluoroalkylées ou polyfluoroalkylées présente dans ces rejets. Les résultats de cette campagne sont rendus publics toutes les semaines. »

Amendement n° 59 présenté par M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol,

Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

L'article L. 521-6 du code de l'environnement est complété par un III ainsi rédigé :

« III. – En application de l'article 129 du règlement (CE) n° 1907/2006 et dans la mesure où les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées présentent des dangers graves ou des risques non valablement maîtrisés pour les travailleurs, la santé humaine ou l'environnement, ces substances sont interdites sur l'ensemble du territoire français, sauf dérogations strictement proportionnées au caractère essentiel des usages notamment dans le domaine médical. »

Amendement n° 82 présenté par M. Pilato.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Après l'article L. 541-25-2 de la sous-section 4 de la section 3 du chapitre I^{er} du titre IV du livre V du code de l'environnement, il est inséré un article L. 541-25-3 ainsi rédigé :

« Art. L. 541-25-3. – Dans le cas de la construction d'une nouvelle unité d'incinération, l'autorisation d'exploiter l'installation d'incinération prévue à l'article L. 541-25-1 ne peut être délivrée que si l'exploitant garantit que l'incinération est effectuée à une température supérieure à 1 400° C. »

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 3625

sur l'amendement de suppression n° 28 de Mme Brulebois et les amendements identiques suivants à l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

Nombre de votants :	237
Nombre de suffrages exprimés :	236
Majorité absolue :	119
Pour l'adoption :	50
Contre :	186

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 14

M. Benoît Bordat, Mme Danielle Brulebois, Mme Laurence Cristol, Mme Christine Decodts, M. Pascal Lavergne, M. Louis Margueritte, Mme Sandra Marsaud, M. Didier Martin, M. Didier Paris, M. Patrice Perrot, Mme Véronique Riotton, M. Xavier Roseren, M. Stéphane Travert et M. Christopher Weissberg.

Contre : 53

Mme Caroline Abadie, M. Damien Adam, M. Éric Alauzet, Mme Fanta Berete, M. Florent Boudié, Mme Chantal Bouloux, Mme Maud Bregeon, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Eléonore Caroit, M. Pierre Cazeneuve, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, M. Dominique Da Silva, Mme Véronique de Montchalin, Mme Ingrid Dordain, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Emmanuel, M. Philippe Fait, M. Philippe Frei, M. Jean-Luc Fugit, M. Raphaël Gérard, M. Hadrien Ghomi, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Nicole Le Peih, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, Mme Laure Miller, M. Didier Parakian, M. Emmanuel Pellerin, Mme Béatrice Piron, Mme Cécile Rilhac, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Bruno Studer, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Abstention : 1

M. Bastien Marchive.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 26

Mme Bénédicte Auzanot, M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, M. Frédéric Cabrolhier, M. Sébastien Chenu, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Thibaut François, Mme Géraldine Grangier, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Yaël Menache, M. Serge Muller, Mme Mathilde Paris, M. Kevin Pfeffer, Mme Anaïs Sabatini, M. Alexandre Sabatou, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 59

Mme Nadège Abomangoli, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Alexis Corbière, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, Mme Alma Dufour, Mme Karen Erodi, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Caroline Fiat, Mme Raquel Garrido, Mme Clémence Guetté, M. David Guiraud, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Pascale Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Loïc Prud'homme, M. Adrien Quatennens, M. Sébastien Rome, M. François Ruffin, M. Aurélien Saintoul, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, Mme Andrée Taurinya, M. Matthias Tavel, Mme Aurélie Trouvé, M. Paul Vannier et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 8

M. Hubert Brigand, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Justine Gruet, M. Raphaël Schellenberger, Mme Nathalie Serre, Mme Isabelle Valentin et M. Stéphane Viry.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Pour* : 1

M. Jean-Pierre Cubertafo.

Contre : 17

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, M. Philippe Berta, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Bruno Fuchs, Mme Maud Gatel, M. Luc Geismar, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Louise Morel, M. Hubert Ott, M. Jimmy Pahun, M. Frédéric Petit et M. Nicolas Turquois.

Groupe Horizons et apparentés (31)*Contre* : 6

M. Bertrand Bouyx, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénaff, M. Philippe Pradal, Mme Juliette Vilgrain et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Contre* : 17

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Olivier Faure, M. Jérôme Guedj, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Philippe Naillet, M. Bertrand Petit, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)*Contre* : 9

M. Édouard Bénard, Mme Soumya Bourouaha, M. Pierre Dharréville, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau, M. Nicolas Sansu et M. Jean-Marc Tellier.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 4

M. Paul Molac, M. Laurent Panifous, M. Benjamin Saint-Huile et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)*Contre* : 19

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavié, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)*Pour* : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Contre : 2

M. Hubert Julien-Laferrrière et M. Jean-Charles Larssonneur.

MISES AU POINT**(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

M. Laurent Alexandre et M. Sébastien Delogu ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter contre ».

Scrutin public n° 3626

sur l'amendement n° 1 de M. Meurin et les amendements identiques suivants à l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylées (première lecture).

Nombre de votants :246

Nombre de suffrages exprimés :241

Majorité absolue :121

Pour l'adoption : 128

Contre : 113

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)*Pour* : 74

Mme Caroline Abadie, M. Damien Adam, M. Éric Alauzet, M. Antoine Armand, M. Mounir Belhamiti, Mme Fanta Berete, M. Benoît Bordat, M. Florent Boudié, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, M. Dominique Da Silva, Mme Véronique de Montchalin, Mme Christine Decodts, Mme Julie Delpech, M. Frédéric Descrozaille, Mme Ingrid Dordain, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Emmanuel, M. Philippe Frei, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, Mme Nadia Hai, M. Yannick Haury, M. Alexandre Holroyd, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Virginie Lanlo, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Nicole Le Peih, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Louis Margueritte, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, M. Didier Martin, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Denis Masségli, M. Ludovic Mendes, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. Didier Parakian, M. Didier Paris, Mme Charlotte Parmentier-Lecoq, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Béatrice Piron, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Charles Rodwell, M. Xavier Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, M. Bruno Studer, Mme Liliana Tanguy, M. Stéphane Travert, Mme Annie Vidal, M. Stéphane Vojetta, M. Christopher Weissberg, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Abstention : 2

M. Bastien Marchive et Mme Laure Miller.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Pour* : 25

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Barthès, Mme Pascale Bordes, M. Frédéric Cabrolhier, M. Sébastien Chenu, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, Mme Géraldine Grangier, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Gisèle

Lelouis, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Yaël Menache, Mme Mathilde Paris, M. Kévin Pfeffer, M. Stéphane Rambaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 61

Mme Nadège Abomangoli, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Aymeric Caron, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Alexis Corbière, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, Mme Karen Erodí, Mme Martine Etienne, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Caroline Fiat, Mme Raquel Garrido, Mme Clémence Guetté, M. David Guiraud, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Bastien Lachaud, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisia Martin, Mme Pascale Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Loïc Prud'homme, M. Adrien Quatennens, M. Sébastien Rome, M. François Ruffin, M. Aurélien Saintoul, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terre, Mme Andrée Taurinya, M. Matthias Tavel, Mme Aurélie Trouvé, M. Paul Vannier et M. Léo Walter.

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 8

M. Hubert Brigand, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Nicolas Ray, M. Raphaël Schellenberger, Mme Nathalie Serre, Mme Isabelle Valentin et M. Pierre Vatin.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 12

Mme Anne-Laure Babault, M. Philippe Berta, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Luc Geismar, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Louise Morel et M. Nicolas Turquois.

Contre : 1

M. Hubert Ott.

Abstention : 1

M. Erwan Balanant.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 7

M. Bertrand Bouyx, Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. Loïc Kervran, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénanff, M. Philippe Pradal et Mme Juliette Vilgrain.

Abstention : 1

Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 16

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Olivier Faure, M. Jérôme Guedj, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Philippe Naillet, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 10

M. Édouard Bénard, Mme Soumya Bourouaha, M. Pierre Dharréville, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau, M. Nicolas Sansu et M. Jean-Marc Tellier.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 1

M. Bertrand Pancher.

Contre : 4

M. Paul Molac, M. Laurent Panifous, M. Benjamin Saint-Huile et M. David Taupiac.

Abstention : 1

M. Christophe Naegelen.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 19

Mme Christine Arrighi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Contre : 2

M. Hubert Julien-Lafferrière et M. Jean-Charles Larssonneur.

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Laurent Alexandre a fait savoir qu'il avait voulu « voter contre ».

Scrutin public n° 3627

sur l'amendement n° 111 de M. Isaac-Sibille à l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

Nombre de votants : 183
 Nombre de suffrages exprimés : 164
 Majorité absolue : 83
 Pour l'adoption : 76
 Contre : 88

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 50

Mme Caroline Abadie, M. Antoine Armand, M. Mounir Belhamiti, Mme Fanta Berete, M. Florent Boudié, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, Mme Mireille Clapot, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Véronique de Montchalin, Mme Christine Decodts, M. Frédéric Descrozaille, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, Mme Nadia Hai, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, M. Michel Lauzzana, M. Pascal Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, M. Didier Martin, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Denis Masségli, Mme Laure Miller, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Béatrice Piron, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Charles Rodwell, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Liliana Tanguy, M. Stéphane Travert, Mme Annie Vidal, M. Stéphane Vojetta, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Contre : 1

Mme Céline Calvez.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Abstention : 19

M. Christophe Barthès, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Nicolas Dragon, Mme Géraldine Grangier, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Gisèle Lelouis, Mme Katiana Levavasseur, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Mathilde Paris, M. Stéphane Rambaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon, M. Emmanuel Taché de la Pagerie et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 45

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Alexis Corbière, M. Jean-François Coulomme, Mme Catherine Couturier, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, Mme Sylvie Ferrer, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Pascale Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, M. Thomas Portes, M. Loïc Prud'homme, M. Adrien Quatennens, M. François Ruffin, M. Aurélien Saintoul, M. Michel Sala, Mme Danielle

Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreiro, Mme Andrée Taurinya, M. Matthias Tavel, Mme Aurélie Trouvé et M. Paul Vannier.

Non-votant(s) : 1

Mme Caroline Fiat (présidente de séance).

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 8

M. Hubert Brigand, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Nicolas Ray, M. Raphaël Schellenberger, Mme Nathalie Serre, Mme Isabelle Valentin et M. Pierre Vatin.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 11

Mme Anne-Laure Babault, M. Philippe Berta, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Maud Gatel, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Louise Morel et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 6

M. Bertrand Bouyx, Mme Agnès Firmin Le Bodo, M. Luc Lamirault, Mme Anne Le Hénanff, Mme Juliette Vilgrain et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 14

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Olivier Faure, M. Jérôme Guedj, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 7

M. Édouard Bénard, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Yannick Monnet, M. Nicolas Sansu et M. Jean-Marc Tellier.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 18

Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebahi, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Contre : 1

M. Hubert Julien-Laferrrière.

MISES AU POINT**(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

Mme Céline Calvez a fait savoir qu'elle avait voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 3628

sur l'amendement n° 109 de M. Isaac-Sibille à l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

Nombre de votants : 189
 Nombre de suffrages exprimés : 189
 Majorité absolue : 95
 Pour l'adoption : 82
 Contre : 107

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 56

M. Damien Adam, M. Antoine Armand, M. Mounir Belhamiti, Mme Fanta Berete, M. Florent Boudié, Mme Maud Bregeon, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Eléonore Caroit, M. Pierre Cazeneuve, Mme Mireille Clapot, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Véronique de Montchalin, Mme Christine Decodts, M. Frédéric Descrozaille, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, Mme Nadia Hai, M. Alexis Izard, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Christophe Marion, Mme Sandra Marsaud, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Denis Masségia, Mme Laure Miller, Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, M. Emmanuel Pellerin, Mme Béatrice Piron, M. Robin Reda, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Charles Rodwell, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Liliana Tanguy, M. Stéphane Travert, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon, M. Stéphane Vojetta, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Contre : 1

M. Jean-Michel Jacques.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 15

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, Mme Marine Hamelet, Mme Gisèle Lelouis, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, Mme Mathilde Paris, M. Stéphane Rambaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 46

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Farida Amrani, M. Rodrigo Arenas, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Manuel

Bompard, M. Idir Boumertit, M. Louis Boyard, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, M. Alexis Corbière, Mme Catherine Couturier, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élixa Martin, Mme Pascale Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, M. Thomas Portes, M. Loïc Prud'homme, M. Adrien Quatennens, M. Sébastien Rome, M. François Ruffin, M. Aurélien Saintoul, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, M. Matthias Tavel, M. Paul Vannier et M. Léo Walter.

Non-votant(s) : 1

Mme Caroline Fiat (présidente de séance).

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 9

M. Hubert Brigand, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Justine Gruet, M. Nicolas Ray, M. Raphaël Schellenberger, Mme Nathalie Serre, Mme Isabelle Valentin, M. Pierre Vatin et M. Jean-Pierre Vigier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 14

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, M. Philippe Berta, M. Jean-Pierre Cubertafo, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Maud Gatel, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Louise Morel, Mme Maud Petit et M. Nicolas Turquois.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 2

M. Bertrand Bouyx et Mme Anne Le Hénanff.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 12

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Olivier Faure, Mme Marietta Karamanli, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault, Mme Isabelle Santiago et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Contre : 10

M. Édouard Bénard, M. Pierre Dharréville, Mme Elsa Faucillon, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau, M. Nicolas Sansu et M. Jean-Marc Tellier.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 3

M. Laurent Panifous, M. Benjamin Saint-Huile et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 18

Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini,

M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Contre : 2

M. Hubert Julien-Laferrière et M. Jean-Charles Larssonneur.

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Jean-Michel Jacques a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 3629

sur l'amendement n° 94 de Mme Violland et les amendements identiques suivants à l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

Nombre de votants : 181

Nombre de suffrages exprimés : 180

Majorité absolue : 91

Pour l'adoption : 179

Contre : 1

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)

Pour : 58

M. Damien Adam, M. Mounir Belhamiti, Mme Fanta Berete, M. Florent Boudié, Mme Pascale Boyer, Mme Maud Bregeon, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Eléonore Caroit, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Mireille Clapot, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Christine Decodts, M. Frédéric Descrozaille, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, Mme Nadia Hai, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, M. Michel Lauzzana, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Alexandra Martin (Gironde), M. Denis Masségla, Mme Laure Miller, M. Didier Parakian, M. Emmanuel Pellerin, Mme Béatrice Piron, M. Robin Reda, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Xavier Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Lionel Royer-Perreaut, M. Thomas Rudigoz, Mme Liliana Tanguy, M. Stéphane Travert, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon, M. Stéphane Vojetta, M. Christopher Weissberg, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 14

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Christine Loir, M. Philippe Lottiaux, M. Kevin Mauvieux, Mme Mathilde Paris, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 42

M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, M. Rodrigo Arenas, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, M. Alexis Corbière, Mme Catherine Couturier, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Pascale Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, M. René Pilato, M. Thomas Portes, M. Loïc Prud'homme, M. Adrien Quatennens, M. Sébastien Rome, M. Aurélien Saintoul, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, M. Matthias Tavel, M. Paul Vannier et M. Léo Walter.

Contre : 1

Mme Sophia Chikirou.

Non-votant(s) : 1

Mme Caroline Fiat (présidente de séance).

Groupe Les Républicains (61)

Pour : 2

M. Hubert Brigand et Mme Justine Gruet.

Abstention : 1

M. Raphaël Schellenberger.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Pour : 15

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, M. Philippe Berta, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Maud Gatel, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Louise Morel, M. Jimmy Pahun, Mme Maud Petit et M. Nicolas Turquois.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 4

M. Bertrand Bouyx, Mme Anne Le Hénanff, Mme Juliette Vilgrain et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 11

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Elie Califer, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Olivier Faure, M. Jérôme Guedj, Mme Marietta Karamanli, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 9

M. Édouard Bénard, M. Pierre Dharréville, Mme Elsa Faucillon, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau et M. Jean-Marc Tellier.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 3

M. Laurent Panifous, M. Benjamin Saint-Huile et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 18

Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 3

M. Hubert Julien-Laferrrière, M. Jean-Charles Larssonneur et Mme Emmanuelle Ménard.

MISES AU POINT

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Sophia Chikirou a fait savoir qu'elle avait voulu « voter pour ».

Scrutin public n° 3630

sur l'amendement n° 87 de M. Villedieu à l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylées (première lecture).

Nombre de votants :	183
Nombre de suffrages exprimés :	178
Majorité absolue :	90
Pour l'adoption :	14
Contre :	164

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 56

Mme Caroline Abadie, M. Damien Adam, M. Mounir Belhamiti, Mme Fanta Berete, M. Florent Boudié, Mme Pascale Boyer, Mme Maud Bregeon, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Éléonore Caroit, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Christine Decodts, M. Frédéric Descrozaille, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, Mme Nadia Hai, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Alexandra Martin (Gironde), Mme Laure Miller, M. Didier Parakian, M. Emmanuel Pellerin, Mme Béatrice Piron, M. Robin Reda, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton,

M. Xavier Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Thomas Rudigoz, M. Stéphane Travert, Mme Annie Vidal, Mme Corinne Vignon, M. Stéphane Vojetta, M. Christopher Weissberg, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Pour : 14

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Christine Loir, M. Philippe Lottiaux, M. Kevin Mauvieux, Mme Mathilde Paris, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Contre : 43

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, M. Rodrigo Arenas, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, Mme Catherine Couturier, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Pascale Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, M. René Pilato, M. Thomas Portes, M. Loïc Prud'homme, M. Adrien Quatennens, M. Sébastien Rome, M. Aurélien Saintoul, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, M. Matthias Tavel, M. Paul Vannier et M. Léo Walter.

Non-votant(s) : 1

Mme Caroline Fiat (présidente de séance).

Groupe Les Républicains (61)

Abstention : 3

M. Hubert Brigand, Mme Justine Gruet et M. Raphaël Schellenberger.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 15

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, M. Philippe Berta, M. Jean-Pierre Cubertafo, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Maud Gatel, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Élodie Jacquier-Laforge, M. Pascal Lecamp, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Louise Morel, M. Jimmy Pahun et M. Nicolas Turquois.

Abstention : 1

Mme Maud Petit.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 4

M. Bertrand Bouyx, Mme Anne Le Hénanff, Mme Juliette Vilgrain et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)*Contre* : 13

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Olivier Faure, M. Jérôme Guedj, Mme Marietta Karamanli, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)*Contre* : 10

M. Édouard Bénard, M. Pierre Dharréville, Mme Elsa Faucillon, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau, M. Nicolas Sansu et M. Jean-Marc Tellier.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Contre* : 3

M. Laurent Panifous, M. Benjamin Saint-Huile et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)*Contre* : 18

Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)*Contre* : 2

M. Hubert Julien-Laferrière et M. Jean-Charles Larssonneur.

Abstention : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3631

sur l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

Nombre de votants : 199

Nombre de suffrages exprimés : 192

Majorité absolue : 97

Pour l'adoption : 187

Contre : 5

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Renaissance (169)*Pour* : 57

Mme Caroline Abadie, M. Damien Adam, M. Jean-Philippe Ardouin, M. Mounir Belhamiti, Mme Fanta Berete, M. Florent Boudié, Mme Pascale Boyer, Mme Maud Bregeon, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, Mme Eléonore Caroit, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Émilie Chandler, Mme Mireille Clapot, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Véronique de Montchalin, Mme Christine Decodts, M. Frédéric Descrozaille, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Philippe Emmanuel, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, M. Guillaume Gouffier Valente, Mme Claire Guichard, Mme Nadia Hai, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne,

Mme Amélia Lakrafi, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefèvre, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, M. Christophe Marion, Mme Alexandra Martin (Gironde), Mme Laure Miller, M. Didier Parakian, M. Emmanuel Pellerin, M. Patrice Perrot, Mme Béatrice Piron, M. Robin Reda, Mme Cécile Rilhac, Mme Véronique Riotton, M. Xavier Roseren, M. Jean-François Rousset, M. Thomas Rudigoz, Mme Annie Vidal, M. Stéphane Vojetta, M. Christopher Weissberg, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Contre : 2

Mme Danielle Brulebois et M. Stéphane Travert.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)*Pour* : 14

M. Philippe Ballard, M. Christophe Barthès, Mme Pascale Bordes, Mme Edwige Diaz, M. Nicolas Dragon, Mme Marine Hamelet, M. Timothée Houssin, Mme Christine Loir, M. Philippe Lottiaux, M. Kevin Mauvieux, Mme Mathilde Paris, Mme Anaïs Sabatini, M. Emeric Salmon et M. Antoine Villedieu.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)*Pour* : 49

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, M. Rodrigo Arenas, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikiro, M. Alexis Corbière, Mme Catherine Couturier, M. Sébastien Delogu, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, Mme Raquel Garrido, Mme Clémence Guetté, Mme Mathilde Hignet, Mme Rachel Keke, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élixa Martin, Mme Pascale Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Loïc Prud'homme, M. Adrien Quatennens, M. Sébastien Rome, M. Aurélien Saintoul, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, M. Matthias Tavel, Mme Aurélie Trouvé, M. Paul Vannier et M. Léo Walter.

Non-votant(s) : 1

Mme Caroline Fiat (présidente de séance).

Groupe Les Républicains (61)*Contre* : 3

M. Hubert Brigand, Mme Justine Gruet et M. Raphaël Schellenberger.

Abstention : 6

Mme Virginie Duby-Muller, M. Nicolas Ray, Mme Nathalie Serre, Mme Isabelle Valentin, M. Pierre Vatin et M. Jean-Pierre Vigier.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)*Pour* : 15

Mme Anne-Laure Babault, M. Erwan Balanant, M. Philippe Berta, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Maud Gatel, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, M. Pascal Lecamp, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette, Mme Louise Morel, M. Jimmy Pahun, Mme Maud Petit et M. Nicolas Turquois.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Pour : 4

M. Bertrand Bouyx, Mme Anne Le Hénanff, Mme Juliette Vilgrain et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Pour : 14

Mme Marie-Noëlle Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Jérôme Guedj, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Dominique Potier, Mme Valérie Rabault et M. Boris Vallaud.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 10

M. Édouard Bénard, M. Pierre Dharréville, Mme Elsa Faucillon, M. Sébastien Jumel, M. Tematai Le Gayic, M. Frédéric Maillot, M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau, M. Nicolas Sansu et M. Jean-Marc Tellier.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Pour : 4

M. Paul Molac, M. Laurent Panifous, M. Benjamin Saint-Huile et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Pour : 18

Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Jordanoff, Mme Julie Laernoës, M. Benjamin Lucas-Lundy, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 2

M. Hubert Julien-Lafferrière et M. Jean-Charles Larssonneur.

Abstention : 1

Mme Emmanuelle Ménard.

Scrutin public n° 3632

sur l'amendement n° 82 de M. Pilato après l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à protéger la population des risques liés aux per- et polyfluoroalkylés (première lecture).

Nombre de votants :	123
Nombre de suffrages exprimés :	116
Majorité absolue :	59
Pour l'adoption :	44
Contre :	72

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Renaissance (169)

Contre : 37

M. Jean-Philippe Ardouin, M. Mounir Belhamiti, Mme Pascale Boyer, Mme Maud Bregeon, Mme Danielle Brulebois, Mme Françoise Buffet, Mme Céline Calvez, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Fabienne Colboc, Mme Claire Colomb-Pitollat, Mme Véronique de Montchalin, Mme Christine Decodts, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-Luc Fugit, Mme Anne Genetet, M. Raphaël Gérard, Mme Claire Guichard, Mme Nadia Hai, M. Alexis Izard, M. Jean-Michel Jacques, M. Daniel Labaronne, Mme Annaïg Le Meur, Mme Christine Le Nabour, M. Mathieu Lefevre, M. Sylvain Maillard, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie, Mme Laure Miller, M. Emmanuel Pellerin, Mme Béatrice Piron, Mme Cécile Rilhac, M. Jean-François Rousset, M. Stéphane Travert, M. Christopher Weissberg, M. Éric Woerth, Mme Caroline Yadan et M. Jean-Marc Zulesi.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe Rassemblement national (88)

Contre : 3

M. Christophe Barthès, Mme Mathilde Paris et M. Emeric Salmon.

Groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale (75)

Pour : 42

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, M. Gabriel Amard, Mme Ségolène Amiot, Mme Farida Amrani, M. Rodrigo Arenas, Mme Clémentine Autain, M. Christophe Bex, M. Manuel Bompard, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Florian Chauche, Mme Sophia Chikirou, Mme Catherine Couturier, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, Mme Mathilde Hignet, M. Maxime Laisney, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, Mme Charlotte Leduc, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Pascale Martin, M. Damien Maudet, Mme Marianne Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Mathilde Panot, M. René Pilato, M. François Piquemal, M. Adrien Quatennens, M. Sébastien Rome, M. Aurélien Saintoul, M. Michel Sala, Mme Danielle Simonnet, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreiro, M. Matthias Tavel, Mme Aurélie Trouvé et M. Léo Walter.

Non-votant(s) : 1

Mme Caroline Fiat (présidente de séance).

Groupe Les Républicains (61)

Contre : 4

Mme Virginie Duby-Muller, Mme Nathalie Serre, Mme Isabelle Valentin et M. Pierre Vatin.

Groupe Démocrate (MODEM et indépendants) (50)

Contre : 6

Mme Anne-Laure Babault, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, M. Éric Martineau et Mme Sophie Mette.

Abstention : 1

Mme Maud Petit.

Groupe Horizons et apparentés (31)

Contre : 2

Mme Juliette Vilgrain et Mme Anne-Cécile Violland.

Groupe Socialistes et apparentés (31)

Contre : 1

M. Elie Califer.

Abstention : 5

M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Inaki Echaniz,
Mme Marietta Karamanli et M. Gérard Leseul.

Groupe Gauche démocrate et républicaine-NUPES (22)

Pour : 1

M. Marcellin Nadeau.

Abstention : 1

M. Édouard Bénard.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 2

M. Paul Molac et M. David Taupiac.

Groupe Écologiste-NUPES (21)

Contre : 15

Mme Lisa Belluco, Mme Cyrielle Chatelain, M. Charles Fournier, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Jérémie Iordanoff, Mme Julie Laernoës, Mme Francesca Pasquini, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sandrine Rousseau, Mme Eva Sas, Mme Sophie Taillé-Polian et M. Nicolas Thierry.

Non inscrits (7)

Pour : 1

M. Jean-Charles Larsonneur.

Contre : 2

M. Hubert Julien-Laferrrière et Mme Emmanuelle Ménard.